



Environnement
Canada

Environment
Canada



ÉTATS FINANCIERS MINISTÉRIELS 2013-2014

Canada 

Préface aux états financiers ministériels d'Environnement Canada

L'objectif fondamental des états financiers ministériels est de fournir de l'information au Parlement et aux Canadiens, d'aider à comprendre ainsi qu'à évaluer la nature et l'étendue complètes des affaires et des ressources financières qui relèvent d'Environnement Canada.

Les états financiers non audités d'Environnement Canada sont d'importants rapports financiers publics et sont publiés chaque année au début de l'automne dans le cadre du *Rapport ministériel sur le rendement*. Ils sont produits conformément aux opérations ministérielles annuelles présentées dans les *Comptes publics* qui sont consolidées avec les *Comptes publics du Canada*. Les états financiers qui font l'objet d'un audit externe doivent être accompagnés du rapport d'audit. Pour les ministères qui ne font pas l'objet d'un audit, il faut indiquer « non audité » sur chaque page des états financiers. Il s'agit du cas pour Environnement Canada.

Comptes publics

Le Volume I des *Comptes publics du Canada* couvre les états financiers du gouvernement, lesquels représentent une consolidation des tous les états financiers des ministères et organismes fédéraux. Les états financiers du gouvernement du Canada sont présentés selon une comptabilité d'exercice et sont conformes aux normes canadiennes pour le secteur public.

Le Volume II des *Comptes publics* reflète la forme et le contenu de la Partie II du budget principal des dépenses et fait état de la source et de la disposition des *Crédits parlementaires* et des pouvoirs de dépenser fournis aux ministères et organismes. L'information est présentée selon une comptabilité de caisse modifiée selon laquelle certains comptes fournisseurs et comptes clients spécifiques sont comptabilisés alors que des éléments comme les inventaires, les charges payées d'avance et les actifs immobilisés sont enregistrés comme des dépenses effectuées durant l'année.

États financiers ministériels

Selon la politique du Conseil du Trésor, les états financiers ministériels doivent être inclus dans les *Rapports ministériels sur le rendement* et être publiés. Le bureau du Contrôleur général du Canada détermine la présentation et le format des états financiers pour assurer une uniformité dans l'ensemble des ministères du gouvernement du Canada. Les états financiers d'Environnement Canada sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont préparés en conformité avec les politiques du Conseil du Trésor (c'est-à-dire la Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor - NCCT) qui sont basées sur les normes canadiennes pour le secteur public. Les états financiers ministériels sont tirés des Volumes I et II des *Comptes publics* et le rapprochement entre les crédits parlementaires utilisés (*comptabilité de caisse modifiée*) et les résultats d'exploitation nets (*comptabilité d'exercice*) est présenté à la note 3 des états financiers.

Rapport ministériel sur le rendement

Les *Rapports ministériels sur le rendement* sont des comptes rendus où les ministères et organismes particuliers présentent les résultats qu'ils ont atteints en regard des attentes de rendement énoncées dans leur *Rapport sur les plans et les priorités* respectif. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur le dernier exercice financier achevé, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et organismes dépendant des crédits votés qui sont désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

L'information sur le rendement et l'information financière figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement*, autres que les états financiers ministériels, sont présentées selon une comptabilité de caisse modifiée étant donné que les résultats sur le rendement sont divulgués selon l'utilisation des *Crédits parlementaires*.

L'information financière présentée dans les *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport ministériel sur le rendement* est conforme à ces états financiers.

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers pour 2013-2014

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2014 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction d'Environnement Canada. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières d'Environnement Canada. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* d'Environnement Canada concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres d'Environnement Canada sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2014 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et la pertinence du système de contrôle interne d'Environnement Canada sont examinées dans le cadre du travail effectué par le personnel de la vérification interne, qui procède à des vérifications périodiques des différents secteurs opérationnels d'Environnement Canada, et par le Comité consultatif de la vérification externe, qui examine le caractère adéquat des systèmes de contrôle et des rapports financiers, qui donne des conseils au sous-ministre pour le maintien de ce caractère adéquat, et qui fait des recommandations au sous-ministre d'Environnement Canada quant aux états financiers.

Les états financiers d'Environnement Canada n'ont pas été vérifiés.

(la version originale anglaise a été signée par)

Michael Martin
Sous-ministre

Gatineau (Canada)
Date : 27 août 2014

(la version originale anglaise a été signée par)

Carol Najm
Dirigeante principale des finances

Gatineau (Canada)
Date : 26 août 2014

État de la situation financière (non audité)

ENVIRONNEMENT CANADA

Au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	119 328 \$	143 152 \$
Indemnités de vacance et congés compensatoires	30 053	28 307
Revenus reportés (note 5)	7 278	6 462
Obligation au titre d'immobilisations corporelles louées (note 6)	11 761	12 365
Avantages sociaux futurs (note 7)	27 501	74 341
Passif environnemental (note 12)	110 916	120 804
Autres éléments de passif	33 592	33 794
Total des passifs nets	340 429	419 225
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	112 069	135 095
Débiteurs et avances (note 8)	18 980	29 554
Total des actifs financiers bruts	131 049	164 649
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 8)	(615)	(927)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(615)	(927)
Total des actifs financiers	130 434	163 722
DETTE NETTE MINISTÉRIELLE	209 995	255 503
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	1 251	1 338
Stocks (note 9)	8 426	8 265
Immobilisations corporelles (note 10)	375 757	389 541
Total des actifs non financiers	385 434	399 144
SITUATION FINANCIÈRE NETTE MINISTÉRIELLE	175 439 \$	143 641 \$

Passif éventuel (note 12)

Obligations contractuelles (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

(la version originale anglaise a été signée par)

Michael Martin

Sous-ministre

Gatineau, Canada

Date: 27 août 2014

(la version originale anglaise a été signée par)

Carol Najm

Dirigeante principale des finances

Gatineau, Canada

Date: 26 août 2014

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

ENVIRONNEMENT CANADA

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Résultats prévus (note 2a)		
	2014	2014	2013
Charges			Redressé (note 14)
Conservation de l'environnement naturel du Canada	320 535 \$	379 749 \$	357 056 \$
Information météorologique	241 221	292 326	252 347
Réduction au minimum des menaces découlant de la pollution	324 376	276 391	310 102
Services internes	230 991	188 010	179 724
Total des charges	1 117 123	1 136 476	1 099 229
Revenus			
Ventes de biens et services	71 350	88 479	83 308
Autre revenus	8 015	16 305	15 526
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(13 816)	(14 500)	(13 887)
Total des revenus	65 549	90 284	84 947
Coût net des activités poursuivies	1 051 574	1 046 192	1 014 282
Activités transférées (note 14)			
Charges	-	-	1 116
Revenus	-	-	-
Coût net des activités transférées	-	-	1 116
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 051 574	1 046 192	1 015 398
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	1 016 965	998 469	970 989
Variations des montants à recevoir du Trésor	-	(23 026)	(6 092)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 13)	99 601	103 749	100 541
Éléments d'actif et de passif transférés entre ministères (note 14)	-	(1 202)	(46)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(64 992)	(31 798)	(49 994)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	153 930	143 641	93 647
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	218 922 \$	175 439 \$	143 641 \$

Information sectorielle (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

ENVIRONNEMENT CANADA

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Résultats prévus (note 2a)		
	2014	2014	2013
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(64 992 \$)	(31 798 \$)	(49 994 \$)
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 10)	51 922	39 526	46 477
Amortissement des immobilisations corporelles (note 10)	(41 918)	(47 983)	(37 600)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(1 204)	(1 353)
Perte/gain sur les radiations et ajustements d'immobilisations corporelles	-	(4 103)	731
Transfert entre ministères (note 14)	-	(20)	(46)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	10 004	(13 784)	8 209
Variation due aux stocks (note 9)	(55)	161	3 967
Variation due aux charges payées d'avance	(23)	(87)	(217)
Diminution nette de la dette nette ministérielle	(55 066)	(45 508)	(38 035)
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	254 575	255 503	293 538
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	199 509 \$	209 995 \$	255 503 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

ENVIRONNEMENT CANADA

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2014	2013
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 046 192 \$	1 015 398 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 13)	(103 749)	(100 541)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 10)	(47 983)	(37 600)
Perte/gain sur les radiations et ajustements d'immobilisations corporelles	(4 103)	731
Variations de l'état de la situation financière :		
Diminution des créditeurs et charges à payer (note 4)	23 824	18 340
(Augmentation) diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 746)	1 248
Augmentation des revenus reportés (note 5)	(816)	(75)
Diminution des avantages sociaux futurs (note 7)	46 840	23 726
Diminution (augmentation) du passif environnemental (note 12)	9 888	(13 236)
Diminution des autres éléments de passif	202	191
(Diminution) augmentation des débiteurs et avances (note 8)	(10 262)	13 361
Diminution des charges payées d'avance	(87)	(217)
Augmentation des stocks (note 9)	161	3 967
Éléments d'actif et de passif transférés entre ministères (note 14)	1 182	-
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	959 543	925 293
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 10)	39 526	46 477
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(1 204)	(1 353)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	38 322	45 124
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution des obligations au titre d'immobilisation corporelles louées	604	572
Encaisse utilisée pour les activités de financement	604	572
ENCAISSE NETTE FOURNIE PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA	998 469 \$	970 989 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

ENVIRONNEMENT CANADA

1. Pouvoirs et objectifs

Environnement Canada a été constitué en vertu de la *Loi sur le Ministère de l'Environnement*. Aux termes de cette *Loi*, les pouvoirs, les devoirs et les fonctions du ministère de l'Environnement s'étendent aux affaires concernant :

- ✓ la préservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel (y compris la qualité de l'eau, de l'air et du sol);
- ✓ les ressources renouvelables, y compris les oiseaux migrateurs et les autres formes de flore et de faune d'origine non locale;
- ✓ l'eau;
- ✓ la météorologie;
- ✓ l'application de toute règle ou tout règlement établi par la Commission mixte internationale concernant les eaux frontalières;
- ✓ la coordination des politiques et des programmes du gouvernement du Canada relatifs à la préservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel.

Environnement Canada exécute son mandat en faisant la promotion des trois (3) résultats stratégiques suivants:

- ✓ **Conservation de l'environnement naturel du Canada**
L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.
- ✓ **Information météorologique**
La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.
- ✓ **Réduction au minimum des menaces découlant de la pollution**
Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont réduites au minimum.

Le Programme des services internes comprend des groupes ayant des activités et des ressources connexes gérées de manière à faciliter la réalisation des programmes et atteindre les résultats stratégiques du ministère. Il s'agit de la base d'une approche pangouvernementale commune qui sert à planifier, créer, établir les budgets, faire les rapports et communiquer tous les services internes du gouvernement.

De plus, Environnement Canada possède des pouvoirs en vertu de plusieurs lois qui touchent la façon dont le ministère fonctionne. Les *Lois* les plus importantes sont les suivantes:

- ✓ *Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique*
- ✓ *Loi sur les ressources en eau du Canada*
- ✓ *Loi sur les espèces sauvages au Canada*
- ✓ *Loi sur la semaine canadienne de l'environnement*
- ✓ *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*
- ✓ *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*
- ✓ *Loi sur le ministère de l'Environnement*
- ✓ *Loi sur le contrôle d'application de lois environnementales*
- ✓ *Loi sur les pénalités administratives en matière d'environnement*
- ✓ *Loi fédérale sur le développement durable*
- ✓ *Loi sur les pêches (sections 36 à 42)*
- ✓ *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux*
- ✓ *Loi sur la conservation du Lac Seul (1928)*
- ✓ *Loi de 1921 pour le contrôle du lac des Bois*
- ✓ *Loi sur les additifs à base de manganèses*
- ✓ *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*
- ✓ *Loi sur la semaine de la protection de la faune*

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

ENVIRONNEMENT CANADA

1. Pouvoirs et objectifs (suite)

- ✓ *Loi sur la quasi-élimination du sulfonate de perfluorooctane*
- ✓ *Loi sur les espèces en péril*
- ✓ *Loi sur les renseignements en matière de modification du temps*
- ✓ *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Environnement Canada est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à Environnement Canada ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et les priorités* 2013-2014.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Environnement Canada fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par Environnement Canada est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par Environnement Canada sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire en fin d'année entre le moment où une opération affecte les autorisations de Environnement Canada et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que Environnement Canada a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

- ✓ Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- ✓ Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins déterminées sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.
- ✓ Les fonds qui ont été reçus sont comptabilisés comme revenus reportés dans la mesure où le ministère a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services, ou des actifs qui seront utilisés ultérieurement.
- ✓ Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

ENVIRONNEMENT CANADA

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

- ✓ Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs d'Environnement Canada. Bien que l'on s'attend à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité relative à la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- ✓ Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges lorsque les autorisations de paiement existent et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'admissibilité établies dans le cadre du programme. En ce qui concerne les paiements de transfert ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers ne soient achevés. Les paiements de transfert, qui deviennent remboursables lorsque les conditions spécifiées entrent en vigueur, sont comptabilisés en réduction des charges de transfert et comme montant à recevoir.
- ✓ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

- ✓ Prestation de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale d'Environnement Canada découlant du régime. La responsabilité d'Environnement Canada relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, comme étant le répondant du régime.
- ✓ Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les débiteurs et les prêts débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs et les prêts dont le recouvrement est incertain.

(h) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

ENVIRONNEMENT CANADA

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(i) Passif environnemental

Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs pour l'assainissement des sites contaminés ainsi que les coûts estimatifs liés aux obligations correspondant à la restauration des immobilisations.

i. Le **passif pour l'assainissement** est comptabilisé à titre de charges à payer afin de constater les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état des sites contaminés lorsqu'Environnement Canada est tenu, ou probablement tenu, d'assainir les sites. Si la responsabilité pour assainir est indéterminable, le montant est divulgué à titre de passif éventuel. Si la responsabilité pour assainir est indéterminable et qu'une estimation raisonnable ne peut être faite, la nature, source et étendue de la contamination sont divulguées à titre de passif éventuel.

(j) Stocks

Les stocks conservés pour l'exécution de programmes à une date ultérieure se composent de pièces, de matériel, de fournitures et de véhicules tests. Ils sont évalués au coût selon la méthode du coût moyen. S'ils n'ont plus de potentiel de service, les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Les stocks destinés à la revente se composent de publications qui seront vendus dans le futur. Ils sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

(k) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées selon leur coût d'achat. Environnement Canada n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation comme suit:

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Bâtiments	25 à 40 ans
Travaux et infrastructure	20 à 40 ans
Matériel et outillage	2 à 30 ans
Véhicules	3 à 25 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Immobilisations corporelles louées	Durée du bail / de la vie utile

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

(l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les passifs environnementaux, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

ENVIRONNEMENT CANADA

3. Autorisations parlementaires

Environnement Canada reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets d'Environnement Canada pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 046 192 \$	1 015 398 \$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 10)	(47 983)	(37 600)
Perte/gain sur les radiations et ajustements d'immobilisations corporelles	(4 103)	731
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 13)	(103 749)	(100 541)
Recouvrements / ajustements des charges des exercices antérieurs	4 875	3 769
Diminution des charges à payer reliées au réaménagement des effectifs	2 020	13 400
Augmentation des charges à payer non imputées aux autorisations	(2 504)	(7 851)
(Augmentation) diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 746)	1 248
Diminution des indemnités de départ des employés (note 7)	46 840	23 726
Diminution (augmentation) du passif éventuel et environnemental (note 12)	9 888	(13 236)
Augmentation des stocks (note 9)	161	3 967
Diminution des charges à payer reliées à Conservation de la nature canada (CNC)	-	24 030
Autres	(11 071)	15 565
	(107 372)	(72 792)
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 10)	39 526	46 477
Paiements sur des contrats de location-acquisition	604	572
	40 130	47 049
Autorisations de l'exercice en cours utilisés	978 950 \$	989 655 \$

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

ENVIRONNEMENT CANADA

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées :

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Autorisations fournies:		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	767 737 \$	768 509 \$
Crédit 5 – Dépenses en capital	63 789	60 795
Crédit 10 – Subventions et contributions	119 599	171 638
Montants législatifs	108 260	115 818
	1 059 385	1 116 760
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(1 420)	(1 501)
Crédits non reportables	(79 015)	(125 604)
	(80 435)	(127 105)
Total des autorisations de l'exercice en cours utilisées	978 950 \$	989 655 \$

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer d'Environnement Canada:

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Créditoires - autres ministères et organismes	11 813 \$	9 661 \$
Créditoires - parties externes	75 935	89 475
Total des crédoiteurs	87 748	99 136
Charges à payer	31 580	44 016
Total des crédoiteurs et des charges à payer	119 328 \$	143 152 \$

Dans son *Plan d'action économique 2012*, le gouvernement du Canada a annoncé des mesures d'économie que les ministères doivent mettre en œuvre au cours des trois prochains exercices, à compter de 2012-2013. En conséquence, le ministère a comptabilisé au 31 mars 2014 une obligation au titre des prestations de cessation d'emploi d'un montant de 1 800 000 \$ (3 700 000 \$ en 2012-2013) dans ses charges à payer, pour les coûts estimatifs du réaménagement des effectifs. Le coût réel peut être différent de l'estimation.

Notes complémentaires aux états financiers (non auditées)

ENVIRONNEMENT CANADA

5. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus de parties externes et réservés au financement des charges relatives à des projets de recherche particuliers, ainsi que de montants correspondant à des droits versés avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés dans la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Solde d'ouverture	6 462 \$	6 387 \$
Montants reçus		
Dons	314	1
Dépôts sur des projets à coûts partagés	4 029	7 536
Revenus constatés	(3 527)	(7 462)
Solde de clôture net	7 278 \$	6 462 \$

6. Obligation au titre d'immobilisations corporelles louées

Le ministère a conclu des contrats de location-acquisition d'espace et de matériel d'une valeur de 18 198 560 \$ dont l'amortissement cumulé s'élève à 8 734 872 \$ au 31 mars 2014 (18 198 560 \$ de valeur et 8 006 896 \$ d'amortissement cumulé au 31 mars 2013) tel que reflété dans la note 10. Les obligations pour les années à venir comprennent l'Université Carleton avec laquelle, le 13 octobre 2000, Environnement Canada a conclu un accord stipulant qu'il louerait des espaces à bureaux et laboratoires pour le Centre national de la recherche faunique (CNRF), au coût annuel de 1 300 000 \$ en vertu d'un contrat de location-acquisition venant à échéance en 2028.

(en milliers de dollars)	2014	2013
Exercice d'échéance		
2014		1 300 \$
2015	1 300 \$	1 300
2016	1 300	1 300
2017	1 300	1 300
2018	1 300	1 300
2019 et les exercices ultérieurs	11 700	11 700
Total des versements futurs minimaux en vertu des contrats de location-acquisition	16 900	18 200
Moins : intérêts théoriques (5.63%)	5 139	5 835
Solde des obligations au titre d'immobilisations corporelles louées	11 761 \$	12 365 \$

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

ENVIRONNEMENT CANADA

7. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés d'Environnement Canada participent au *Régime de retraite de la fonction publique* (le « régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1er janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2013-2014, les charges s'élèvent à 65 844 996 \$ (63 897 813 \$ en 2012-2013). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1.6 fois (1.7 fois pour 2012-2013) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1.5 fois (1.6 fois en 2012-2013) les cotisations des employés.

La responsabilité d'Environnement Canada relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, comme étant le répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Environnement Canada verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité de se faire payer immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

(en milliers de dollars)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	74 341 \$	98 067 \$
Charge pour l'exercice	8 684	4 042
Prestations versées pendant l'exercice	(55 524)	(27 768)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	<u>27 501 \$</u>	<u>74 341 \$</u>

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

ENVIRONNEMENT CANADA

8. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du ministère :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Débiteurs – autres ministères et organismes	5 818 \$	5 885 \$
Débiteurs – parties externes	13 360	24 089
Avances aux employés	80	118
Sous-total	19 258	30 092
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(278)	(538)
Débiteurs bruts	18 980	29 554
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(615)	(927)
Débiteurs nets	18 365 \$	28 627 \$

9. Stocks

Le tableau suivant présente les détails des stocks.

(en milliers de dollars)	2014	2013
Pièces de rechange	2 271 \$	2 864 \$
Publications	4 604	4 800
Véhicules tests	1 551	601
Total des stocks	8 426 \$	8 265 \$

Les stocks de pièces de rechange et de véhicules tests sont évalués au coût selon la méthode du coût moyen. Les stocks de publications sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Notes complémentaires aux états financiers (non auditées)

ENVIRONNEMENT CANADA

10. Immobilisations corporelles

Coût

(en milliers de dollars)	2013	Acquisitions	Ajustements ³	Aliénations et radiations	2014
Terrains	25 408 \$	295 \$	-	282 \$	25 421 \$
Bâtiments	183 031	157	4 349	112	187 425
Travaux et infrastructure	6 663	43	377	77	7 006
Matériel et outillage	492 917	18 763	26 632	8 931	529 381
Véhicules ²	41 217	2 872	(171)	4 080	39 838
Améliorations locatives	35 474	-	2 180	-	37 654
Actifs en construction ¹	141 841	17 396	(30 416)	7 194	121 627
Immobilisations corporelles louées	18 199	-	-	-	18 199
	944 750 \$	39 526 \$	2 951 \$	20 676 \$	966 551 \$

Amortissement cumulé

(en milliers de dollars)	2013	Amortissement	Ajustements ³	Aliénations et radiations	2014
Bâtiments	114 864 \$	6 499 \$	(54 \$)	87 \$	121 222 \$
Travaux et infrastructure	2 633	269	-	31	2 871
Matériel et outillage	373 890	34 745	(1 459)	7 152	400 024
Véhicules ²	28 456	3 788	306	3 921	28 629
Améliorations locatives	27 358	1 955	-	-	29 313
Immobilisations corporelles louées	8 008	727	-	-	8 735
	555 209 \$	47 983 \$	(1 207 \$)	11 191 \$	590 794 \$

Valeur comptable nette

(en milliers de dollars)	2013	2014
Terrains	25 408 \$	25 421 \$
Bâtiments	68 167	66 203
Travaux et infrastructure	4 030	4 135
Matériel et outillage	119 027	129 357
Véhicules ²	12 761	11 209
Améliorations locatives	8 116	8 341
Actifs en construction ¹	141 841	121 627
Immobilisations corporelles louées	10 191	9 464
Valeur comptable nette	389 541 \$	375 757 \$

1. Les actifs en construction incluent: bâtiments, ouvrages de génie, logiciels et autres constructions.

2. La catégorie des véhicules comprend: véhicules routiers et non routiers, aéronefs, laboratoires mobiles, navires et embarcations.

3. Les ajustements comprennent des investissements additionnels et réductions de coûts pour une valeur comptable nette qui s'établit à 4 178 731 \$ ainsi que des transferts d'immobilisations corporelles entre ministères pour un résultat net de 20 329 \$ sur la situation financière nette ministérielle. Les ajustements incluent également les actifs en construction de 30 415 721 \$ qui ont été mis en service.

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

ENVIRONNEMENT CANADA

11. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités d'Environnement Canada peuvent donner lieu à des contrats pluriannuels importants et des obligations en vertu desquels Environnement Canada sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années afin de répondre à ses obligations contractuelles légales. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite:

(en milliers de dollars)	Contrats de location-exploitation	Paiements de transfert	Autres	Total
2015	7 915 \$	58 157 \$	22 551 \$	88 623 \$
2016	7 915	20 323	9 207	37 445
2017	7 915	16 925	7 306	32 146
2018	7 915	6 768	1 405	16 088
2019 et les exercices ultérieurs	189 383	-	11 243	200 626
Total	221 043 \$	102 173 \$	51 712 \$	374 928 \$

12. Passif éventuel

Les éléments de passif éventuel surviennent dans le cours normal des activités, et leur dénouement est inconnu. Il existe deux catégories (s'il y a lieu) de passif éventuel :

(a) Passif environnemental

Environnement Canada a identifié environ 22 sites (26 sites en 2012-2013) dont le ministère est tenu, ou probablement tenu, d'assainir pour lequel un passif d'assainissement de 110 916 041 \$ (120 803 919 \$ en 2012-2013) a été comptabilisé à titre de charges à payer.

En outre, Environnement Canada a divulgué un passif éventuel s'élevant à 96 893 \$ pour un site (270 603 \$ en 2012-2013 pour 2 sites) dont le ministère a établi qu'il n'était pas directement responsable, et dont il n'acceptait pas la responsabilité, toutefois, il demeure une incertitude relativement quant à la responsabilité du ministère. Les efforts déployés par Environnement Canada pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des passifs environnementaux supplémentaires ayant trait aux sites récemment établis ou aux modifications apportées aux évaluations des sites existants. Ces éléments de passif seront comptabilisés par Environnement Canada durant l'exercice au cours duquel il est probable qu'ils se matérialiseront et qu'il sera possible d'en établir une estimation raisonnable.

(b) Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès d'Environnement Canada dans le cours normal des activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. Environnement Canada a enregistré une provision pour les réclamations et les litiges pour lesquelles un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Les réclamations et litiges pour lesquelles le dénouement est indéterminable et dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de la direction s'élèvent à environ 8 550 000 \$ au 31 mars 2014 (8 604 000\$ en 2012-2013).

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

ENVIRONNEMENT CANADA

13. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, Environnement Canada est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, le ministère a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du ministère :

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères :

Au cours de l'exercice, Environnement Canada a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, services juridiques et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

(en milliers de dollars)	2014	2013
Installations	52 277 \$	49 219 \$
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et de soins dentaires	47 948	47 373
Services juridiques	2 336	2 788
Indemnisation des accidentés du travail	1 188	1 161
Total	103 749 \$	100 541 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacite de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et services gouvernementaux Canada, les services informatiques offerts par Services partagés Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

(b) Autres transactions entre apparentés:

(en milliers de dollars)	2014	2013
Débiteurs – autres ministères et organismes	5 818 \$	5 885 \$
Créditeurs - autres ministères et organismes	11 813 \$	9 661 \$
Charges - autres ministères et organismes	169 107 \$	163 456 \$
Revenus - autres ministères et organismes	28 456 \$	30 590 \$

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

ENVIRONNEMENT CANADA

14. Transferts à destination/en provenance d'autres ministères

Dans le cadre du Budget 2012, le gouvernement du Canada a déclaré son intention de dissoudre la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) au plus tard le 1er avril 2013. Cette intention a été approuvée par l'adoption (sanction royale) de la Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable (loi C-38) le 29 juin 2012.

La TRNEE a préparé ses états financiers de 2012-2013 sur la base de la liquidation étant donné l'arrêt de toutes les opérations de la TRNEE au 31 mars 2013. Lors de la liquidation de la TRNEE les actifs et les passifs non acquittés sont devenus les actifs et les passifs de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Ces actifs et passifs ont été transférés à Environnement Canada le 1er avril 2013 avec une valeur comptable nette de 1 181 512 \$.

Durant l'année, Environnement Canada a reçu et a transféré des immobilisations corporelles à d'autres ministères pour un résultat net de 20 329 \$ (46 209 \$ en 2012-2013) sur la situation financière nette ministérielle.

(en milliers de dollars)	2014
Actifs :	
Débiteurs et avances	46 \$
Immobilisations corporelles (note 10)	(20)
Total des actifs transférés	26
Passifs :	
Créditeurs et charges à payer	1 228
Total des passifs transférés	1 228
Ajustement à la situation financière nette ministérielle	(1 202 \$)

De plus, le 3 avril 2013, Services partagés Canada (SPC) s'est vu accorder par décret le mandat de fournir des services relatifs à l'acquisition et à la fourniture du matériel et des logiciels, dont les logiciels de sécurité, pour les appareils technologiques en milieu de travail (ATMT) (anciennement appelés « appareils d'utilisateur final). De ce fait, les chiffres correspondants de 2013 ont été reclassés à l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle pour que soient présentés les charges liés aux activités transférées. Pour l'exercice 2013, ces coûts ont été estimés à 1 115 710 \$.

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

ENVIRONNEMENT CANADA

15. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes d'Environnement Canada. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par résultats stratégiques, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en milliers de dollars)	Conservation de l'environne- ment naturel du Canada	Information météo- rologique	Réduction au minimum des menaces découlant de la pollution	Services internes	2014	2013
Exploitation et administration						Redressé (note 14)
Salaires et avantages sociaux des employés	200 870 \$	184 173 \$	187 863 \$	112 788 \$	685 694 \$	635 882 \$
Services professionnels et spécialisés	25 732	14 268	24 286	26 486	90 772	93 865
Installations	17 605	11 193	15 020	11 403	55 221	50 396
Autres services sous contrat	8 749	14 173	5 917	9 174	38 013	31 184
Voyages	11 978	8 012	7 107	2 966	30 063	31 854
Matériel et équipement	8 149	4 719	4 502	4 871	22 241	19 816
Amortissement des immobilisations corporelles	9 934	20 163	10 688	7 198	47 983	37 600
Locations	18 081	3 625	1 743	3 900	27 349	24 494
Matériels et fournitures	10 636	13 291	6 384	2 342	32 653	32 454
Télécommunications	259	283	67	41	650	679
Réparation et entretien de l'équipement	4 789	5 260	2 739	1 819	14 607	10 176
Frais postaux	2 145	1 298	658	817	4 918	3 968
Services d'information – communications	975	370	1 745	392	3 482	3 434
Passif environnemental	-	-	(9 888)	-	(9 888)	13 236
Perte/gain sur les radiations et ajustements d'immobilisations corporelles	590	2 079	662	772	4 103	(731)
Frais et perceptions pour une affectation spéciale	914	-	66	-	980	859
Autre	867	4 617	930	3 041	9 455	6 991
Total des frais d'exploitation et d'administration	322 273	287 524	260 489	188 010	1 058 296	996 157
Paiements de transfert						
Organismes à but non lucratif	50 592	1 526	5 666	-	57 784	46 232
Autres pays et organismes internationaux	1 107	3 118	10 236	-	14 461	52 057
Autres niveaux de gouvernement au Canada	5 625	120	-	-	5 745	4 727
Autres paiements à des particuliers	-	38	-	-	38	55
Industrie	152	-	-	-	152	1
Total des paiements de transfert	57 476	4 802	15 902	-	78 180	103 072
Total des charges	379 749	292 326	276 391	188 010	1 136 476	1 099 229
Ventes de biens et services						
Ventes de biens et services	37 361	41 562	8 546	1 010	88 479	83 308
Autre revenus	7 918	3 551	2 277	2 559	16 305	15 526
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(5 774)	(4 024)	(2 138)	(2 564)	(14 500)	(13 887)
Total des revenus	39 505	41 089	8 685	1 005	90 284	84 947
Coût net des activités poursuivies	340 244 \$	251 237 \$	267 706 \$	187 005 \$	1 046 192 \$	1 014 282 \$

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

ENVIRONNEMENT CANADA

16. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conforme à la présentation adoptée pour l'exercice en cours. Ceci inclut les montants présentés sous les activités de programme dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle qui ont été modifiés afin de les rendre conformes aux directives du Bureau du contrôleur général (BCG) sur la divulgation de Services Partagés Canada (SPC) dans les états financiers ministériels.

Environnement Canada

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers pour 2013-2014

Environnement Canada

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers pour 2013-2014

Table des matières

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction	26
1. Introduction	26
2. Système de contrôle interne en matière de rapports financiers d'Environnement Canada	26
2.1 Gestion des contrôles internes	26
2.2 Ententes de service relatives aux états financiers	30
3. Résultats de l'évaluation ministérielle réalisée au cours de l'exercice 2013-2014 .	31
3.1 Efficacité conceptuelle des mesures de contrôle clés	31
3.2 Efficacité opérationnelle des mesures de contrôle clés	32
3.3 Surveillance continue des mesures de contrôle clés	33
4. Plan d'action relatif au CIRF d'Environnement Canada	34
4.1 Progrès réalisés au cours de l'exercice 2013-2014	34
4.2 État et plan d'action pour l'exercice 2014-2015 et les exercices à venir	35

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction

1. Introduction

Le présent document est une annexe à la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers* d'Environnement Canada pour l'exercice 2013-2014. Il présente de l'information sommaire sur les mesures prises par Environnement Canada pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), y compris des renseignements sur la gestion du contrôle interne ainsi que les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme d'Environnement Canada figurent dans le [Rapport ministériel sur le rendement](#) et le [Rapport sur les plans et les priorités](#).

2. Système de contrôle interne en matière de rapports financiers d'Environnement Canada

2.1 Gestion des contrôles internes

La gestion des contrôles internes d'Environnement Canada est régie par un cadre de contrôle interne global comportant un cadre de gestion financière comme élément intégral. La gestion des contrôles internes comprend les éléments suivants :

- des structures de gouvernance et de responsabilisation pour la gestion des contrôles internes;
- une approche et une méthodologie intégrées pour le CIRF;
- une surveillance, une évaluation et des mesures d'atténuation efficaces;
- un programme de surveillance exhaustif du CIRF, y compris un plan de surveillance annuel.

Environnement Canada a consacré beaucoup d'efforts pour harmoniser, simplifier et intégrer ces éléments essentiels à une gestion des contrôles internes efficace. Ces efforts ont été déployés afin d'assurer une progression continue vers l'atteinte d'un état d'avancement conforme à l'orientation et aux pratiques communes établies par le Bureau du contrôleur général du Canada ainsi qu'à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Cadre de contrôle interne

En octobre 2013, une version mise à jour du cadre de contrôle interne a été approuvée par le sous-ministre, ce qui a démontré l'attention particulière portée par le Ministère à la gestion des contrôles internes et a renforcé le leadership et l'engagement de la direction envers la transparence, l'honnêteté, l'intégrité et le comportement éthique. La nouvelle version du cadre de contrôle interne intègre les pratiques exemplaires et les leçons apprises par le Ministère au cours

des cinq dernières années d'évaluations du CIRF réalisées conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor.

Le cadre de contrôle interne d'Environnement Canada fournit un point d'ancrage pour la gestion des contrôles internes, et il décrit la structure, le contexte et les processus permettant de déterminer, d'évaluer et de surveiller les contrôles internes. Le cadre de contrôle interne d'Environnement Canada vise à :

- décrire les rôles et les responsabilités du sous-ministre, des cadres supérieurs du Ministère, des gestionnaires et des employés en matière de gestion des contrôles internes;
- définir les engagements à présenter des mises à jour ou des rapports réguliers sur l'efficacité des contrôles internes aux cadres supérieurs du Ministère et au Comité consultatif externe de vérification;
- établir une base commune pour la gestion des contrôles internes au sein du Ministère;
- répondre aux exigences du Conseil du Trésor en matière de contrôles internes, y compris le CIRF;
- établir un contexte et une structure assurant l'efficacité de la gestion des contrôles internes.

Structure organisationnelle de responsabilisation

Tel qu'il est décrit dans le cadre de contrôle interne, Environnement Canada dispose d'une structure de gouvernance et de responsabilisation bien établie qui appuie ses efforts d'évaluation et assure la surveillance de son système de contrôles internes dans l'ensemble de l'organisation.

Voici les rôles et les responsabilités liés à la gestion des contrôles internes :

- **Sous-ministre** – À titre d'agent comptable d'Environnement Canada, le sous-ministre assume l'ensemble de la responsabilité d'intendance et le leadership sur la gestion des contrôles internes. Il est chargé de superviser l'élaboration, la surveillance et l'examen du système ministériel de contrôles internes, ainsi que de surveiller la conformité à la *Politique de contrôle interne*.
- **Dirigeante principale des finances (DPF)** – La DPF d'Environnement Canada relève directement du sous-ministre. Elle fait preuve de leadership afin d'assurer la coordination, la cohérence et l'orientation de la conception et du maintien d'un système de gestion des contrôles internes efficace et intégré, y compris le CIRF. La DPF a pour principale fonction d'agir à titre de conseillère stratégique et d'intendante en matière de pratiques rigoureuses de contrôle interne et de gestion financière.
- **Cadres supérieurs du Ministère** – Les cadres supérieurs du Ministère, qui relèvent directement du sous-ministre, sont responsables de fournir un leadership en matière de gestion financière, de contrôles internes, de rapports financiers et de divulgation. Il leur incombe également d'obtenir les conseils et l'appui de la DPF pour l'élaboration et le maintien d'un cadre efficace concernant la gestion financière, les risques et le contrôle des programmes. De plus, les cadres supérieurs du Ministère doivent donner au sous-ministre l'assurance que les processus opérationnels et les contrôles appropriés sont

en place pour veiller à l'efficacité de la gestion financière et des systèmes de contrôle interne de l'organisation, afin de respecter les exigences définies dans la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le CIRF*.

- **Dirigeant principal de la vérification** – Le dirigeant principal de la vérification fournit au sous-ministre une évaluation indépendante de l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.
- **Comité consultatif externe de vérification** – Le Comité consultatif externe de vérification est un comité consultatif externe indépendant qui est constitué du sous-ministre et du sous-ministre délégué (membres d'office) ainsi que de trois membres externes. Le Comité consultatif externe de vérification d'Environnement Canada fournit au sous-ministre des conseils et des recommandations objectifs concernant le caractère suffisant, l'efficacité et les résultats de l'assurance de la qualité en ce qui a trait à la pertinence et au fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance d'Environnement Canada. Il est également chargé d'examiner les états financiers du Ministère et l'annexe à la *Déclaration de responsabilité de la direction*. Le Comité consultatif externe de vérification se réunit cinq fois par an (trois réunions en personne et deux vidéoconférences).
- **Comité exécutif de gestion** – Le Comité exécutif de gestion est le comité de gestion principal qui est responsable de la surveillance pour le Ministère. Il a la responsabilité de surveiller la réponse de l'organisation aux risques ministériels et de s'assurer de l'efficacité des mesures d'atténuation des risques et que les contrôles internes nécessaires sont en place pour tenir compte des principaux risques ministériels.
- **Comité de surveillance de la transformation ministérielle** – Appuyant le Comité exécutif de gestion, le Comité de surveillance de la transformation ministérielle – anciennement connu sous le nom de « Comité de la responsabilisation ministérielle et du renouvellement administratif » – assure la coordination et la surveillance de la mise en œuvre intégrée des initiatives de transformation opérationnelle habilitantes à l'échelle du Ministère et du gouvernement, et aide les gestionnaires et les employés à s'adapter au changement.
- **Comité des directeurs généraux sur la transformation opérationnelle** – Le comité des directeurs généraux sur la transformation opérationnelle fournit au Comité de surveillance de la transformation ministérielle des lignes directrices sur le mandat de la transformation opérationnelle habilitante concernant la transition du Système ministériel de gestion financière au système SAP. Il est constitué des directeurs généraux représentant la majorité des directions générales et des régions du Ministère.
- **Division de la gestion des contrôles internes** – La Division de la gestion des contrôles internes fonctionne comme un centre d'expertise axée sur les clients pour la gestion des contrôles internes, en assurant notamment l'évaluation de l'efficacité du CIRF et la gestion des processus opérationnels. Cette division dirige la conception et la surveillance des contrôles internes en fournissant des conseils et en établissant des normes afin de renforcer la responsabilisation par la gestion des processus opérationnels, et elle se consacre à l'atteinte de la qualité de manière continue. Les activités de la Division en matière d'évaluation des contrôles internes et de mesures correctives pour combler les lacunes relatives aux contrôles nécessitent la participation de la totalité des directions générales et des régions du Ministère. La *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor exige que soit appliquée une solide gestion des contrôles internes, laquelle constitue d'ailleurs un élément d'évaluation clé de la composante de gestion n° 7 (gestion financière) du Cadre de responsabilisation de gestion du Secrétariat du Conseil du Trésor.

- **Unité de l'assurance de la qualité** – L'Unité de l'assurance de la qualité est responsable de mettre en œuvre le cadre national d'assurance de la qualité en matière de vérification des comptes de 2012, de surveiller les principaux contrôles des transactions financières et de la vérification des comptes, et d'informer la Division de la gestion des contrôles internes de l'état de ces contrôles.

Gouvernance et mesures de surveillance

L'environnement de contrôle d'Environnement Canada comprend une série de mesures qui aident à faire en sorte que les risques soient gérés de façon efficace grâce à une approche responsable et axée sur le risque.

Voici les principales mesures :

- Environnement Canada continue de promouvoir et d'appuyer les normes en matière de valeurs et d'éthique de la fonction publique auprès de ses employés et de ses gestionnaires par l'intermédiaire d'un cours obligatoire en ligne sur les valeurs et l'éthique. Le Ministère prévoit que tous ses employés auront terminé cette importante formation d'ici l'automne 2014.
- Un *Cadre de gestion intégrée du risque*, une *structure de gouvernance des risques* renforcée et un *profil des risques ministériels* diffusés à grande échelle accroissent l'efficacité de la gestion des risques à Environnement Canada. L'augmentation de la sensibilisation des employés, la surveillance continue et les activités d'atténuation opportunes permettent d'assurer que les risques émergents ou changeants sont gérés de façon adéquate.
- Les recommandations découlant d'un examen exhaustif de l'*Instrument de délégation des pouvoirs de signature en matière financière et arrêté sur la délégation* ont été mises en œuvre en 2013-2014.
- Des *ententes de gestion du rendement* annuelles pour les cadres supérieurs du Ministère évaluent les modalités redditionnelles et les responsabilités en matière de gestion financière.
- Une *lettre de déclaration pour les Comptes publics*, signée par les cadres supérieurs du Ministère, confirmant que l'organisation a maintenu un système de gestion financière et de contrôle interne et que toutes les lacunes constatées dans le fonctionnement de ses contrôles et procédures de divulgation et de son CIRF ont été divulguées.
- Des programmes de formation et une communication régulière avec les employés du Ministère au sujet des principaux secteurs de la gestion financière et des politiques financières.

Stratégie de surveillance de la gestion des contrôles internes d'Environnement Canada

La stratégie de surveillance de la gestion des contrôles internes d'Environnement Canada (un document essentiel pour la gestion des contrôles internes) fournit une description de l'approche et de la méthodologie suivies afin que les activités de gestion des contrôles internes, dont la surveillance de son système de CIRF, soient harmonisées avec la *Politique sur le contrôle interne*. Cette stratégie décrit en détail le système de tests, de correction et de surveillance des contrôles internes qui est en place au Ministère pour vérifier que les principaux contrôles

fonctionnent comme prévu. La stratégie mentionne et adopte des pratiques exemplaires généralement acceptées en matière d'évaluation des contrôles internes, notamment les normes du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) et du cadre Control Objectives for Information and Related Technology (COBIT).

Voici les principaux éléments de la stratégie de surveillance de la gestion des contrôles internes :

- une amélioration de l'évaluation annuelle axée sur le risque, fondée sur une combinaison d'éléments quantitatifs et qualitatifs, ainsi que sur les constatations d'autres fournisseurs de services de surveillance ou d'assurance de la qualité;
- un plan d'évaluation annuelle des contrôles qui comprend des plans concernant la documentation, les tests d'efficacité conceptuelle et opérationnelle, les mesures correctives et la surveillance;
- des activités de surveillance exhaustives des mesures correctives qui s'attaquent systématiquement aux modifications nécessaires découlant des évaluations;
- les exigences en matière de rapports à soumettre au Secrétariat du Conseil du Trésor, au Comité consultatif externe de vérification, au Comité de surveillance de la transformation ministérielle et au Comité des directeurs généraux sur la transformation opérationnelle au sujet de la gestion des contrôles internes, y compris le CIRF;
- la collaboration de la Division de la gestion des contrôles internes avec les secteurs de responsabilité multidisciplinaires à l'échelle du Ministère, notamment l'Unité de l'assurance de la qualité de la Direction générale des finances et la Direction générale de la vérification et de l'évaluation, en ce qui a trait à l'évaluation axée sur le risque et à la surveillance de tous les éléments de contrôle clés;
- la participation des intervenants et l'intégration horizontale et interfonctionnelle afin de fournir une approche coordonnée pour surveiller l'efficacité de la gestion des contrôles internes d'Environnement Canada.

2.2 Ententes de service relatives aux états financiers

Environnement Canada compte sur d'autres organisations pour le traitement de certaines transactions qui sont comptabilisées dans ses états financiers, comme suit :

Ententes communes

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada est responsable de la gestion centralisée de la rémunération et de l'approvisionnement en biens et en services conformément à la délégation de pouvoirs d'Environnement Canada, en plus de fournir des locaux;
- le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada fournit à Environnement Canada les renseignements nécessaires pour calculer diverses charges à payer et provisions, comme la charge accumulée liée aux indemnités de départ;
- le ministère de la Justice du Canada fournit des services juridiques à Environnement Canada;
- Services partagés Canada fournit des services d'infrastructure des technologies de l'information (TI) à Environnement Canada dans les domaines des centres de données et des réseaux.

Ententes particulières

Environnement Canada n'a conclu aucune entente particulière à l'heure actuelle.

3. Résultats de l'évaluation ministérielle réalisée au cours de l'exercice 2013-2014

Au cours de l'exercice 2013-2014, Environnement Canada a mené à bien tous les tests d'efficacité conceptuelle qu'elle avait prévus et a réalisé ou fait avancer les tests d'efficacité conceptuelle de plusieurs secteurs de contrôle additionnels en rassemblant la documentation en fonction des processus opérationnels communs en gestion financière du Bureau du contrôleur général. Il a également mené à bien les tests d'efficacité opérationnelle des principaux secteurs de contrôle attendus pour l'exercice, et ce, tout en continuant d'assurer une surveillance continue, tel qu'il était prévu.

3.1 Efficacité conceptuelle des mesures de contrôle clés

Travaux effectués comme prévu

Environnement Canada a mené à bien les tests d'efficacité conceptuelle des processus opérationnels clés suivants :

- Gestion des autres immobilisations;
- Gestion des biens immobiliers;
- Gestion du cycle de l'approvisionnement au paiement (gestion des engagements);
- Administration de la paye (ressources humaines et systèmes);
- Gestion des voyages (processus mis à jour).

Autres travaux réalisés

En plus des travaux prévus, Environnement Canada a mené à bien les tests d'efficacité conceptuelle pour les processus et sous-processus opérationnels clés suivants :

- Gestion de l'administration des cartes d'achat et des cartes de crédit de parc automobile (processus mis à jour);
- Gestion de la délégation des pouvoirs financiers et du pouvoir de dépenser;
- Gestion de la clôture financière (comptes d'attente);
- Administration de la paye (formulaire de départ des employés);
- Passifs environnementaux¹.

¹ Bien que le processus des passifs environnementaux ne soit pas visé par les processus opérationnels communs en gestion financière du Bureau du contrôleur général, il s'avère pertinent pour les ministères ayant un rôle à jouer dans le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux. En 2013-2014, Environnement Canada a dressé le tableau des processus opérationnels intégraux relatifs aux passifs environnementaux qui représentent le cycle de vie complet de la gestion, y compris les processus de gestion financière.

Environnement Canada a aussi fait des progrès considérables par rapport aux tests d'efficacité conceptuelle en achevant de réunir la documentation portant sur les processus et sous-processus opérationnels clés suivants :

- Gestion du dossier des fournisseurs;
- Gestion des voyages (sous-section des dépenses liées aux événements);
- Administration de la paye (rémunération pour services supplémentaires);
- Gestion du cycle de l'approvisionnement au paiement (contrats de faible valeur).

Il convient de noter que des activités prévues pour 2013-2014 ont été touchées par l'approbation en cours d'exercice de la transition prévue pour le renouvellement du Système ministériel de gestion financière d'Environnement Canada vers le système SAP, une initiative de transformation opérationnelle de grande envergure. À l'appui des phases du schéma directeur et de la réalisation de cette initiative de transformation opérationnelle, Environnement Canada a rassemblé la documentation (cartes de processus et matrices de contrôle de niveau 3) requise pour chacun des 20 processus opérationnels communs en gestion financière du Bureau du contrôleur général et pour le processus opérationnel des passifs environnementaux. De plus, en raison des changements subséquents de priorités ministérielles, le processus opérationnel Gestion du cycle de l'approvisionnement au paiement (approvisionnement) a été limité à la documentation, et les derniers tests d'efficacité conceptuelle (initialement prévus pour 2013-2014) seront réalisés après les activités d'optimisation et de stabilisation de la phase d'exploitation du système SAP.

Mesures correctives

À la suite des tests d'efficacité conceptuelle, le Ministère a déterminé la nécessité de prendre les mesures correctives suivantes :

- voir à ce que des documents à l'appui en quantité suffisante et exhaustifs existent pour les mesures de contrôle clés des processus;
- voir à ce que les mises à jour de politiques clés et les rôles et responsabilités sous-jacents sont compris et effectués en temps opportun par les responsables des politiques;
- collaborer avec différentes directions générales d'Environnement Canada afin de concevoir de nouvelles procédures de travail et de renforcer les mesures de contrôle clés.

3.2 Efficacité opérationnelle des mesures de contrôle clés

Travaux effectués comme prévu

Environnement Canada a mené à bien les tests d'efficacité opérationnelle du processus opérationnel Gestion du cycle de l'approvisionnement au paiement (finances).

Mesures correctives

À la suite des tests de l'efficacité opérationnelle, le Ministère a déterminé la nécessité de prendre la mesure corrective suivante :

- examiner et clarifier les étapes des procédures relatives aux mesures de contrôle clés, ainsi que les rôles et les responsabilités associés qui concernent le traitement des paiements et la vérification après paiement.

3.3 Surveillance continue des mesures de contrôle clés

Travaux effectués comme prévu

Environnement Canada a mené à bien comme prévu la surveillance continue des secteurs de contrôle clés suivants :

- Contrôles au niveau de l'entité;
- Contrôles généraux de la technologie de l'information.

Mesures correctives

À la suite de la surveillance continue, le Ministère a déterminé la nécessité de prendre les mesures correctives suivantes :

- utiliser un mécanisme de suivi pour s'assurer que l'ensemble du personnel suit le cours obligatoire sur les valeurs et l'éthique;
- officialiser l'établissement des rapports sur la surveillance des contrôles internes et de la gestion des risques à soumettre au sous-ministre.

Environnement Canada a continué d'améliorer la surveillance continue des principaux contrôles internes en matière de rapports financiers en mettant en place l'approche et la méthodologie utilisées dans sa stratégie de surveillance de la gestion des contrôles internes et son plan de surveillance annuel connexe. En se basant sur ses réalisations de 2012-2013, Environnement Canada a continué de concentrer ses efforts sur la communication et la mobilisation des intervenants, ce qui a favorisé le développement d'un environnement de surveillance axé sur les buts qui repose sur le dialogue ouvert et la collaboration. Afin de faciliter la communication avec les intervenants, Environnement Canada a aussi préparé des guides sur le CIRF dans lesquels sont décrites toutes les étapes que doivent suivre les employés et les intervenants pour mener une évaluation de l'efficacité du CIRF du Ministère.

De plus, au cours de l'exercice 2013-2014, Environnement Canada a lancé son processus trimestriel de surveillance et de production de rapports en lien avec les mesures correctives, lequel constitue un élément important de la stratégie de surveillance de la gestion des contrôles internes du Ministère. La surveillance trimestrielle permet de fournir à la DPF et aux intervenants des mises à jour sur les mesures correctives prises par le Ministère à l'égard du CIRF, ainsi que de garantir que les progrès réalisés par rapport au plan d'évaluation des mesures de contrôle concordent avec les attentes de la direction. En 2014-2015, étant donné l'approbation par Environnement Canada de la transition prévue pour le renouvellement du Système

ministériel de gestion financière vers le système SAP, toutes les mesures correctives en suspens seront intégrées dans la portée de toute activité prévue de CIRF qui a été ou sera touchée par cette initiative.

4. Plan d'action relatif au CIRF d'Environnement Canada

4.1 Progrès réalisés au cours de l'exercice 2013-2014

En 2013-2014, Environnement Canada a continué de réaliser des progrès importants pour achever l'évaluation de ses principales mesures de contrôle et répondre à toutes les attentes établies dans son plan d'action pour l'exercice, dont il est question dans l'annexe de 2012-2013. Le tableau 1 présente un résumé des progrès qu'Environnement Canada a réalisés par rapport aux plans présentés dans l'annexe de 2012-2013.

Tableau 1 Travaux réalisés en 2013-2014 par rapport au plan d'action présenté dans l'annexe de 2012-2013	
Élément dans le plan d'action de l'exercice précédent (2012-2013)	Rapport de situation en date du 31 mars 2014
Gestion des autres immobilisations et Gestion des biens immobiliers – Phase de documentation	La phase de documentation est terminée pour les processus opérationnels Gestion des autres immobilisations et Gestion des biens immobiliers.
Gestion des autres immobilisations, Gestion des biens immobiliers et Gestion du cycle de l'approvisionnement au paiement (approvisionnement) – Tests d'efficacité conceptuelle	Les tests d'efficacité conceptuelle sont terminés pour les processus opérationnels Gestion des autres immobilisations et Gestion des biens immobiliers. En ce qui concerne le processus opérationnel Gestion du cycle de l'approvisionnement au paiement (approvisionnement), on a révisé la portée de l'évaluation du CIRF en raison du renouvellement du Système ministériel de gestion financière d'Environnement Canada; elle se limite maintenant à la documentation.
Gestion du cycle de l'approvisionnement au paiement, Gestion de la clôture financière, Gestion des autres immobilisations, Gestion des biens immobiliers, Gestion du stock, Gestion des voyages, Administration de la paye, Gestion des subventions et des contributions et Gestion de l'administration des cartes d'achat et des cartes de crédit de parc automobile – Mesures correctives en lien avec l'efficacité conceptuelle	Les mesures correctives ont fait l'objet d'une surveillance tout au long de l'exercice 2013-2014; des rapports de situation trimestriels sur les mesures correctives ont été présentés à la DPF. En 2013-2014, Environnement Canada a réalisé des progrès sur les mesures correctives liées aux contrôles automatisés. Toutefois, compte tenu du renouvellement du Système ministériel de gestion financière d'Environnement Canada, toutes les mesures correctives en suspens seront intégrées dans la portée de toute activité prévue de CIRF qui a été ou sera touchée par cette initiative.
Gestion du cycle de l'approvisionnement au paiement (finances) – Tests d'efficacité opérationnelle	Les tests d'efficacité opérationnelle sont terminés pour le processus opérationnel Gestion du cycle de l'approvisionnement au paiement (finances).
Gestion du cycle de l'approvisionnement au paiement (finances), Gestion de la clôture financière et Gestion des voyages – Mesures correctives en lien avec l'efficacité opérationnelle	Les mesures correctives en lien avec l'efficacité opérationnelle sont achevées pour le processus opérationnel Gestion du cycle de l'approvisionnement au paiement (finances). Les mesures correctives en lien avec l'efficacité opérationnelle qui étaient prévues pour le processus opérationnel Gestion de la clôture financière ont

	été reportées en raison de mesures correctives en cours visant à rétablir l'efficacité conceptuelle d'un sous-processus clé. En ce qui concerne le processus opérationnel Gestion des voyages, les mesures correctives en suspens qui visaient l'efficacité opérationnelle ont été intégrées aux tests d'efficacité conceptuelle menés sur la version à jour du processus Gestion des voyages.
Contrôles à l'échelle de l'entité et Contrôles généraux de la technologie de l'information – Surveillance continue	Une surveillance continue a été effectuée tout au long de l'exercice 2013-2014.

En plus de satisfaire aux attentes établies dans l'annexe portant sur 2012-2013, Environnement Canada a réalisé des progrès importants dans l'évaluation et l'amélioration de ses mesures de contrôle clés en rassemblant la documentation (cartes de processus et matrices de contrôle de niveau 3) pour les 20 processus opérationnels communs en gestion financière du Bureau du contrôleur général et pour le processus opérationnel intégral des passifs environnementaux. Le Ministère a également mené à bien des tests d'efficacité conceptuelle pour plusieurs processus et sous-processus opérationnels clés, tel qu'il est décrit dans la rubrique Autres travaux réalisés, dans la section 3.1 du présent document.

4.2 État et plan d'action pour l'exercice 2014-2015 et les exercices à venir

En vertu de la *Politique sur le contrôle interne*, les ministères doivent être en mesure de maintenir un système efficace de CIRF dans le but de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont dûment autorisées, que les documents financiers sont conservés de façon adéquate, que les biens sont protégés, et que les lois, les règlements et les politiques applicables sont respectés.

Grâce aux progrès réalisés à ce jour relativement aux plans établis précédemment, Environnement Canada a pu en 2013-2014 concentrer ses efforts d'évaluation du CIRF sur l'harmonisation avec les processus opérationnels communs en gestion financière du Bureau du contrôleur général ainsi que sur la normalisation, la simplification et l'intégration des processus opérationnels à l'appui de la transition pour le renouvellement du Système ministériel de gestion financière vers le système SAP, une initiative majeure de transformation opérationnelle qui prévoit un partenariat organisé et qui a été approuvée en milieu d'exercice. En raison de la transition prévue vers le système SAP, toutes les activités prévues de CIRF ont été assujetties à une seconde évaluation dans le contexte du renouvellement du Système ministériel de gestion financière et des progrès réalisés à l'échelle de la transformation opérationnelle.

Environnement Canada entreprendra la documentation et les tests d'efficacité conceptuelle de tous les processus opérationnels communs en gestion financière touchés et des mesures de contrôle associées en utilisant une approche fondée sur le risque tout au long du calendrier de mise en œuvre du système SAP. Une fois que le système SAP aura été mis en œuvre et qu'Environnement Canada aura officiellement annoncé l'achèvement des activités d'optimisation et de stabilisation de la phase d'exploitation prévues pour 2015-2016, Environnement Canada commencera les tests d'efficacité opérationnelle visant les processus opérationnels communs en gestion financière touchés et les mesures de contrôle associées en utilisant une approche fondée sur le risque. Il convient de noter que les activités d'évaluation du

CIRF qui visent plusieurs secteurs de contrôle clés touchés par le renouvellement du Système ministériel de gestion financière sont prévues pour 2017-2018 et les exercices suivants[‡]; par conséquent, elles ne sont pas comprises dans la portée du plan triennal d'évaluation de la gestion des contrôles internes (voir le tableau 2). Une surveillance continue des secteurs de contrôle clés sera assurée par la suite, toujours à l'aide d'une approche fondée sur le risque.

Le tableau 2 présente l'état d'avancement et le plan d'action relatifs aux évaluations du CIRF d'Environnement Canada pour 2014-2015 et les deux exercices suivants[‡].

Tableau 2 Plan triennal d'évaluation de la gestion des contrôles internes de 2014-2015 à 2016-2017*[‡]						
Secteurs de contrôle clés	Éléments de l'évaluation					
	Documentation	Efficacité conceptuelle		Efficacité opérationnelle		Surveillance continue cyclique
		Tests	Mesures correctives	Tests	Mesures correctives	
Contrôles au niveau de l'entité	Terminée	Terminés	Terminées	Terminés	Terminées	Depuis 2013-2014
Contrôles généraux de la technologie de l'information	Terminée	Terminés	Terminées	Terminés	Terminées	Depuis 2013-2014
Gestion du cycle de l'approvisionnement au paiement ²	2014-2015	2016-2017	2017-2018	2017-2018	2018-2019	2018-2019
Gestion de la clôture financière	2014-2015	2016-2017	2017-2018	2017-2018	2018-2019	2018-2019
Gestion des autres immobilisations	2014-2015	2016-2017	2017-2018	2017-2018	2018-2019	2018-2019
Gestion des biens immobiliers	2014-2015	2016-2017	2017-2018	2017-2018	2018-2019	2018-2019
Gestion du stock	2014-2015	2016-2017	2017-2018	2017-2018	2018-2019	2018-2019
Gestion des voyages	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2016-2017	2017-2018	2017-2018
Administration de la paie	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2016-2017	2017-2018	2017-2018
Gestion des subventions et des contributions.	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2016-2017	2017-2018	2017-2018
Gestion de l'administration des cartes d'achat et des cartes de crédit de parc automobile	2014-2015	2014-2015	2015-2016	2015-2016	2016-2017	2016-2017
Gestion des autres paiements	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2016-2017	2017-2018	2017-2018
Gestion du dossier des fournisseurs	2014-2015	2014-2015	2015-2016	2015-2016	2016-2017	2016-2017
Gestion du dossier des clients	2014-2015	2016-2017	2017-2018	2017-2018	2018-2019	2018-2019
Gestion des revenus, créances et recettes	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2016-2017	2017-2018	2017-2018
Gestion des règlements interministériels	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2016-2017	2017-2018	2017-2018
Gestion de la planification et de la budgétisation	2014-2015	2016-2017	2017-2018	2017-2018	2018-2019	2018-2019

² Dans les plans précédents, le processus opérationnel Gestion du cycle de l'approvisionnement au paiement était divisé en trois sous-processus (Finances, Approvisionnement et Gestion des engagements), mais il sera dorénavant évalué en tant que processus unique.

Tableau 2 Plan triennal d'évaluation de la gestion des contrôles internes de 2014-2015 à 2016-2017*[‡]						
Secteurs de contrôle clés	Éléments de l'évaluation					
	Documentation	Efficacité conceptuelle		Efficacité opérationnelle		Surveillance continue cyclique
		Tests	Mesures correctives	Tests	Mesures correctives	
Gestion des prévisions et de la revue budgétaire	2014-2015	2016-2017	2017-2018	2017-2018	2018-2019	2018-2019
Gestion de la perception des comptes débiteurs en souffrance	2014-2015	2016-2017	2017-2018	2017-2018	2018-2019	2018-2019
Gestion du plan comptable ministériel	2014-2015	2014-2015	2015-2016	2015-2016	2016-2017	2016-2017
Gestion de la délégation des pouvoirs financiers et du pouvoir de dépenser	2014-2015	2014-2015	2015-2016	2015-2016	2016-2017	2016-2017
Gestion de la vérification d'assurances après paiement	2014-2015	2016-2017	2017-2018	2017-2018	2018-2019	2018-2019
Passifs environnementaux	Terminée	Terminés	Terminées	2014-2015	2015-2016	2015-2016

***Remarque :** Certains processus opérationnels communs en gestion financière seront considérablement touchés par le renouvellement prévu du Système ministériel de gestion financière d'Environnement Canada. Les évaluations de l'efficacité conceptuelle et de l'efficacité opérationnelle des processus opérationnels communs en gestion financière seront élaborées en utilisant une approche fondée sur le risque une fois qu'Environnement Canada aura officiellement annoncé l'achèvement de la phase d'exploitation (stabilisation et optimisation) de la mise en œuvre du système SAP.

‡Remarque : Les activités d'évaluation du CIRF qui visent plusieurs secteurs de contrôle clés touchés par le renouvellement du Système ministériel de gestion financière sont prévues pour 2017-2018 et les exercices suivants; par conséquent, elles ne sont pas comprises dans la portée du plan triennal d'évaluation de la gestion des contrôles internes.

Grâce à l'achèvement du plan d'action présenté, Environnement Canada s'assurera que des progrès opportuns sont réalisés afin d'obtenir un système avancé de gestion des contrôles internes, lequel fournit au gouvernement et aux Canadiens une assurance concernant la fiabilité des rapports financiers contenus dans les états financiers et les Comptes publics du Ministère. Cet avancement reflète l'engagement d'Environnement Canada de continuer à progresser en vue de produire des états financiers plus solides et mieux vérifiables.